Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 12

Artikel: Vers une économie danubienne
Autor: Aufhäuser, S.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384121

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'article ci-dessus, publié par notre ami C. Mertens, pose le problème, pour la Belgique, exactement tel qu'il se présente également pour nous en Suisse. Le comité de l'Union syndicale en a déjà délibéré, rapidement il est vrai, parce que nous n'avons pas encore en mains le texte même de l'entente intervenue à Moscou. Quoi qu'il en soit, si l'Union syndicale suisse s'est constamment affirmée pour une collaboration officielle avec la Russie des Soviets dans le cadre du droit international, comme la Suisse le fait avec d'autres Etats dictatoriaux, cela ne signifie pas qu'elle entend collaborer avec les organisations communistes. Conformément à la décision de son congrès, « l'Union syndicale s'oppose à toute participation et à toute collaboration avec des organisations ou des groupes à tendances antidémocratiques ». L'adhésion des syndicats russes à la Fédération syndicale internationale aurait pour effet d'en faire sortir l'Union syndicale suisse. La Commission syndicale suisse et le congrès auront sans doute tous deux à se prononcer sur cette question, étant donné que les syndicats russes ne sont pas des organisations disposant librement d'elles-mêmes, mais bien une sorte d'organe de l'Etat comme en Allemagne, en Autriche et en Italie.

Vers une économie danubienne.

Par *S. Aufhäuser*, Prague.

La nervosité continuelle des Bourses et les controverses de la presse financière démontrent que le monde capitaliste n'attribue pas à l'ascendance de la conjoncture un caractère durable. Aux Etats-Unis, particulièrement, on craint une nouvelle crise. Le spectre de la guerre augmente encore l'insécurité économique. Les statistiques économiques mondiales démontrent aussi que l'augmentation de la production ne marche pas de pair avec celle des échanges internationaux qui subissent une certaine stagnation. La conjoncture actuelle ne satisfait personne, la reprise nécessaire de la production des biens de consommation se faisant attendre. Le problème qui se pose à l'Europe, maintenir la conjoncture actuelle par une restauration du pouvoir d'achat des peuples, ne saurait guère être résolu par les moyens d'avant-guerre. La carte politique d'aujourd'hui ne présente qu'un petit nombre de grandes puissances européennes mais, par contre, une grande quantité de moyens et de petits Etats indépendants. La multitude de petites économies nationales autonomes s'est révélée gênante pour la restauration des échanges commerciaux européens. L'idée de coaliser économiquement ces petits pays sans toucher à leur souveraineté politique approche de sa réalisation. L'assainissement économique de l'Europe dépend toujours plus de la création de grandes entités économiques.

Déjà peu après l'armistice — 1918 — furent élaborés les premiers plans d'une entente régionale des pays danubiens. La formation des fronts politiques a empêché, surtout depuis l'avènement du fascisme, la réalisation d'une communauté économique du Danube. On se borna tout d'abord à la formation de deux blocs: d'une part, la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Roumanie et Yougoslavie) et, d'autre part, le bloc d'inspiration romaine austro-hongrois, sous protectorat italien. Quelques changements se sont produits récemment qui favorisent une entente économique des cinq pays. On reconnaît de plus en plus qu'il y a peu de chances d'arriver à l'unité économique par une réconciliation politique et qu'au contraire l'on devrait tendre, par une coopération économique, à la réalisation d'une entente politique.

Si la question danubienne est devenue brûlante aujourd'hui, il faut en rechercher les causes dans les quatre phénomènes suivants: 1° la mise en honneur, dans la nouvelle politique commerciale, de ce que l'on appelle le système de la clause régionale; 2° l'intérêt que l'Angleterre porte à l'Europe centrale et orientale; 3° la détente dans les relations Petite Entente — Hongrie; 4° les modifications apportées au Pacte de Rome.

Des nombreux projets élaborés pour le bassin du Danube, et qui étaient en majeure partie orientés selon les intérêts politiques des puissances européennes, l'un fut envisagé dès l'abord pratiquement: la clause régionale. C'est un système préférentiel applicable aux voisins immédiats et contractants et impliquant l'octroi de faveurs réciproques d'ordre commercial et économique; à leur tour, ces contractants, érigés ainsi en un bloc, traitent unitairement avec les autres Etats. La clause régionale implique un développement organique allant du simple armistice douanier jusqu'à la forme achevée du système préférentiel. Chacun des cinq Etats danubiens devrait s'engager, pour chaque traité de commerce passé avec un sixième pays, à appliquer la clause régionale. Les plus grands obstacles à l'institution de ces dispositions préférentielles ont été jusqu'à ce jour les conventions basées sur la clause de la nation la plus favorisée. Ce système fut appliqué surtout par l'Angleterre.

Depuis l'abandon du libre échange, l'Angleterre a propagé la clause de la nation la plus favorisée pour compenser en quelque sorte la disparition du libéralisme économique. Elle fut obligée, pour avoir de meilleures relations avec ses dominions, de rompre elle-même, dans les accords d'Ottawa, avec la clause de la nation la plus favorisée et consentir à appliquer des systèmes préférentiels. Les pays baltes s'étaient également ralliés au principe de l'entente régionale. La Scandinavie, la Belgique et la Hollande se sont aussi engagées dans cette voie par la Convention d'Oslo. Jusqu'au début de la guerre civile, une clause régionale ibérique était appliquée entre l'Espagne et le Portugal; elle était semblable à celle qui lie les Etats américains. Pour la première fois dans

leurs relations commerciales, les Etats-Unis ont renoncé, devant la convention austro-tchécoslovaque basée sur un système préférentiel, aux privilèges que confère la clause de la nation la plus favorisée. Si une convention régionale danubienne pouvait être conclue, il est probable que l'Angleterre consentirait aujourd'hui à ne plus y opposer son veto. L'intérêt que la Grande-Bretagne porte à la consolidation économique danubienne grandit avec son besoin de réduire la tension idéologique et politique entre les démocraties et les dictatures européennes. Mais ce noble souci est aussi motivé par des visées commerciales. Les transactions économiques entre la Grande-Bretagne et les pays de l'Europe centrale se chiffrent actuellement à 30 millions de livres environ et elles seraient susceptibles d'un grand essor si le marché de l'Europe orientale était suffisamment raffermi et, partant, apte à augmenter sa capacité d'absorption de marchandises anglaises. Les efforts britanniques, tendant à maintenir la conjoncture actuelle le plus longtemps possible, par des moyens appropriés, contribuent à ranimer le marché de l'Europe centrale.

Dans le bassin du Danube, les tensions politiques entre la Petite Entente et la Hongrie ont empêché toute collaboration économique. Les revendications hongroises concernant l'égalité des armements ont paru constituer pendant longtemps un obstacle insurmontable. Ces derniers mois, une série d'entrevues, telle la rencontre, à fin septembre, des ministres des affaires étrangères de Hongrie et de Tchécoslovaquie, semblent avoir donné de bons résultats et marqué un pas vers la solution de certains litiges politiques. L'esprit de conciliation l'a emporté sur la pure politique de prestige. La Hongrie, qui pendant la crise a cherché à se rapprocher de l'Italie, afin d'avoir un débouché pour ses céréales, se trouve maintenant dans une nouvelle situation économique résultant des changements financiers survenus sur le plan mondial. L'Italie n'achetait que par voie de clearing. Aujourd'hui, la Suisse, la Belgique, l'Angleterre, etc., sont devenues bons clients de la Hongrie; ces pays paient avec des devises. Une collaboration économique entre la Hongrie et la Petite Entente est immimente.

Finalement, l'Italie a appliqué, ces derniers temps, avec plus de souplesse le pacte conclu avec l'Autriche et la Hongrie, en tant qu'il s'agit de sa portée économique. L'Italie, qui cherche à fortifier ses relations avec la Yougoslavie, ne peut pas consentir simultanément et dans la même mesure à la Hongrie et à l'Autriche les faveurs qu'elle leur avait accordées jusqu'ici. Ses contrats avec ces deux pays ont été résiliés et ne seront pas reconduits. La rencontre du Duce et du Führer est interprétée en ce sens que l'Italie laisserait, contre d'autres compensations, le champ libre au Troisième Reich dans l'Europe centrale, avant tout en Autriche. Ce n'est un secret pour personne que l'Allemagne, par son industrie surtout, essaye de pénétrer dans le sud-est de l'Europe.

Tenant compte de ce changement de situation, les pays danu-

biens en sont arrivés à concevoir la solution du problème danubien sous la forme d'une action commune, d'une collaboration réservée aux seuls contractants coopérateurs. Mais l'Angleterre et la France se tiennent aussi sur leurs gardes afin d'empêcher que ces pays d'Europe centrale échappent à leur influence et acceptent la tutelle des Etats totalitaires. La France et l'Angleterre ne veulent de suprématie ni de l'Allemagne sur l'Autriche, ni de l'Italie sur la Yougoslavie. L'indépendance des pays de l'Europe centrale, particulièrement de l'Autriche, est devenue un facteur déterminant de la paix européenne; elle dépend de la réanimation économique danubienne.

L'assainissement de l'économie mondiale est rendu difficile parce que l'entente européenne fait défaut. L'équilibre européen sera toutefois rétabli d'autant plus rapidement que l'on arrivera à créer de grandes sphères économiques disposant de la force d'expansion nécessaire. Il faut qu'il y ait de nouveau au cœur de l'Europe des peuples disposant d'un pouvoir d'achat suffisant.

L'économie mondiale après la crise.

Par *Lucien Laurat.*

Nous avons déjà dit[1] qu'on a vu s'effectuer, au cours de cette crise, un déplacement géographique qui n'est pas loin d'équivaloir à un important changement de structure. L'évolution du commerce mondial depuis 1929 reflète également dans une large mesure ce déplacement géographique.

Donnons tout d'abord les principaux chiffres absolus. La valeur globale du commerce mondial était de 68,641 millions d'anciens dollars-or américains en 1929; elle est tombée à 26,898 millions en 1932, à 23,550 millions en 1935. D'après les chiffres provisoires dont nous disposons jusqu'à présent, elle s'établit aux environs de 25,500 millions en 1936.

C'est donc une baisse des deux tiers, mais il ne faut pas oublier que la baisse foudroyante des prix mondiaux au cours de cette crise fait que la baisse effective, c'est-à-dire quantitative, du commerce mondial a été beaucoup moins sensible que sa baisse en valeur. Il n'en reste pas moins que le *quantum* du commerce mondial est tombé en 1932, à moins des trois quarts de ce qu'il avait été à la veille de la crise et qu'en 1936 encore, il n'était remonté qu'à 86 pour cent des chiffres de 1929. Au premier semestre 1937, la situation marque une amélioration assez considérable: le *quantum* du commerce mondial atteint près de 96 pour cent de son niveau de 1929.

---

[1] Dans l'*Atelier*.